



Droit d'un enfant autiste mineur

Par **Carobosh**, le **24/04/2016** à **13:10**

Bonjour ,

Mon petit garçon qui a 8 ans est autiste moyen , il se fait bien a tout environnement , mais a chaque fois que je dois l'emmener à son Papa , il fait de grosse crise , il s'oppose , cri pleure et dit : je ne veux pas aller voir papa . plus le temps passe plus c'est dur et va même jusqu'à se taper la tête par terre . Le dialogue avec le père n'est pas possible , je n'arrive pas à savoir pourquoi mon enfant est si mal avec lui . Est ce qu'un petit garçon autiste peut être entendu aussi a 12 ans ? Ou est ce que du fait de son handicap cela sera jamais possible . Je voudrais qu'il puisse aussi s'exprimer mais cela reste dur car son accès a la parole reste très difficile . Pouvez vous m'éclairer et me donner des réponses s'il vous plait .

Merci

Madame Boshouwers